

Appareillage de la main
et du membre supérieur



Suite à la prescription de votre médecin nous venons de vous réaliser un appareillage sur mesure conformément au cahier des charges.

Cet appareillage vous est personnel et ne peut convenir à une autre personne.

Le port d'une orthèse peut être incompatible avec la conduite automobile ou la pratique de certaines activités professionnelles ou sportives. Nous vous conseillons d'avoir l'accord de votre médecin et éventuellement de votre assurance. L'utilisation de machine-outil peut être dangereuse.

En cas de gêne dans votre orthèse ou de détérioration précoce de divers éléments la composant, contactez-nous pour un rendez-vous de contrôle afin que nous puissions la retoucher.

ENTRETIEN : laver régulièrement votre orthèse à l'eau froide et au savon. Tenez-la à l'écart de toutes les sources de chaleur : radiateur, cheminée, derrière une vitre au soleil (voiture, véranda...).

Si besoin, la passer à l'alcool.

04 72 53 70 80